

République Française

Département de la Loire



## DELIBERATION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

N° : 2025/13

Séance ordinaire du 2 juin 2025

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 8

Nombre de votants : 8

### Présents :

- |  |     |
|--|-----|
| 1. Mme Martine GRIVILLERS, Vice-Présidente | 9.  |
| 2. Mme Cécile MARRIETTE                    | 10. |
| 3. Mme Géraldine DERGELET                  | 11. |
| 4. Mme Claudine POYET                      | 12. |
| 5. Mme Emmanuelle GUIGNARD                 | 13. |
| 6. Mme Arlette MATHIEU                     |     |
| 7. Mme Jutta JUHNKE                        |     |
| 8. Mme Carol DE SIQUEIRA                   |     |

### Absent.s ayant donné pouvoir :

M.M. Christophe BAZILE, Président

Patrice ROMEUF, Représentant d'une association d'insertion et de lutte contre l'exclusion (Mission locale)

Mmes Jocelyne CHAPERON, Représentant d'une association œuvrant auprès des personnes âgées et retraités (ADAPEI Loire)

Stéphanie MAZIOUX, Représentante d'une association œuvrant auprès des personnes handicapées (GEM l'espoir)

### Excusé.s :

M. Joël PUTIGNIER, Adjoint aux Finances, à la sécurité, à la salubrité, à la gestion parc automobile - A donné pouvoir à Mme Martine GRIVILLERS, Vice-Présidente

### **OBJET DE LA DELIBERATION : Aide financière – Frais obsèques**

Sur proposition de Madame Martine GRIVILLERS, Vice-Présidente, l'Assemblée DECIDE de prendre en charge les frais d'obsèques de Monsieur YIN-MALOT Christophe, décédé le 1<sup>er</sup> avril 2025 à son domicile à MONTBRISON.

DIT que cette aide d'un montant de **1 545,00€ (Mille cinq cents quarante-cinq euros)** sera versée directement aux Pompes Funèbres MAZET de Montbrison.

Après en avoir discuté et délibéré, il est procédé à son approbation par vote à main levée.

Nombre de votants : 8

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstentions : 0

Nombre de voix pour : 9 (1 pouvoir)

La délibération approuvant la prise en charge des frais d'obsèques de Monsieur YIN-MALOT Christophe est adoptée à l'unanimité (**9 voix pour**).

DIT que cette somme sera versée directement aux Pompes Funèbres MAZET de Montbrison.

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES VOTANTS.

CERTIFIE – MONTBRISON, le 2 JUIN 2025.

**LA VICE-PRESIDENTE DU CCAS,**

**Martine GRIVILLERS**

